

A.M.G. COMPAGNIE
Société Anonyme au capital de 3.060.000 Francs
Siège Social : 14, rue des Fillettes - 93300 AUBERVILLIERS
R.C.S. BOBIGNY B 379 831 852

INPI

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1er JUIN 2001

29 OCT. 2001

14968

L'an deux mille un,

Le premier juin à 18 heures,

Les Administrateurs de la Société A.M.G. COMPAGNIE, Société Anonyme au Capital de 3.060.000 FRS dont le siège est sis 14, rue des Fillettes à 93300 AUBERVILLIERS se sont réunis en Conseil, au Siège Social, sur convocation du Président, conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents

- . Monsieur Meir ABERGEL, Président du Conseil d'Administration,
- . Monsieur Gabriel ABERGEL,
- . Madame Anette ABERGEL née TUIZER,

Le conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Meir ABERGEL préside la séance.

Monsieur Gabriel ABERGEL remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est rappelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*

Procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration du 1er Juin 2001

ORDRE DU JOUR

- . Préparation du rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
- . Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2001.
- . Augmentation du Capital Social par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale.
- . Extension de l'objet social.
- . Modification des articles 2, 6 et 7 des statuts.

Le président expose la décision d'augmenter le capital par l'incorporation partielle du poste « RESERVES STATUTAIRES ou CONTRACTUELLES » à concurrence de 3.630.761,40 FRS afin de porter le capital social de 3.060.000 FRS à 6.690.761,40 FRS soit 1.020.000 euros par élévation de la valeur nominale de chacune des actions de 300 FRS à 655,95 FRS soit 100 euros.

Le président expose aussi la décision d'étendre l'objet social à la location de tous biens mobiliers ou immobiliers.

En conséquence, les articles 2, 6 et 7 des statuts devront être modifiés et les pouvoirs confiés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale.

Après avoir délibéré, les Administrateurs décident de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire le 18 juin 2001 à 18 heures au 14, rue des Fillettes à 93300 AUBERVILLIERS et de fixer l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport établi par le Conseil d'Administration,

Augmentation du Capital Social de 3.060.000 FRS à 6.690.761,40 FRS soit 1.020.000 euros par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de 300 à 655,95 FRS soit 100 euros.

- Extension de l'objet social de la société.
- Modification des articles 2,6 et 7 des statuts.
- Pouvoirs à conférer

Certifié conforme

Le Conseil d'administration



